

Avis aux doctorants

Il est porté à la connaissance des doctorants inscrits en 5^{ème} année en 2018 – 2019, que le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique précise dans un circulaire (11 juillet 2019) que la dernière date de dépôt de thèse est fixée pour **le 30 septembre 2019**.

Tenant compte des procédures d'évaluation et de préparation des soutenances, la date limite de soutenance ne devra pas dépasser le 31 décembre 2019.